

## Règlement demi-pension

Vous venez de prendre une demi-pension et nous vous en remercions, ce règlement vous permettra d'y voir un peu plus clair quant à l'organisation de cette dernière.

Je soussigné ..... m'engage à prendre le poney  
..... en pension et à respecter le règlement suivant :

1) Le poney est choisi en concertation par Constance et Laureen. Nous nous efforçons dans la mesure du possible d'attribuer le poney souhaité par le cavalier. Nous nous autorisons cependant à refuser l'attribution du poney si le niveau équestre et/ou l'affinité avec le poney ne correspond pas. Dans ce cas, un second choix de poney sera proposé.

2) Le prix de 320€ comprend deux montés libres « encadrées » et un cours collectif. Le cavalier a la possibilité de réaliser du travail à pied avec son poney sur les temps de montes libres sur autorisation de Constance et Laureen.

3) L'enfant s'engage à respecter les créneaux horaires.

4) Constance et Laureen se réservent le droit de changer le poney si les séances ne se passent pas bien.

5) Durant la période des vacances, les cours sont maintenus ainsi les demis pensions continuent elles aussi.

6) Nous effectuons une réduction de 10% sur l'ensemble des événements organisés par le Pony Club (stages, animations du dimanche, concours, etc). Le poney sera bien entendu attribué au cavalier.

7) Avant de démarrer votre demi-pension nous vous conseillons d'établir un cahier de progression. Être au clair avec les objectifs que l'on souhaite atteindre avec son poney permet de mieux s'organiser.

En vous souhaitant plein de bonheur avec vos poneys,

Constance et Laureen.